

## Miellan, le CCAS communique

### Plan canicule



Miellan, le CCAS communique

En vue de prévenir l'éventualité d'une canicule, et à la demande du gouvernement, un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées dans chaque commune. Le but de registre est de permettre une intervention ciblée des services compétents en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Pour être inscrit, il faut le demander auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Miellan (s'adresser au bureau du C.C.A.S. situé 12, place du Padouen du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou téléphoner au 05.62.67.69.12).

Les informations recueillies sont les nom et prénom, la date de naissance, la qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre (personne âgée de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail, ou personne adulte handicapée), l'adresse, le numéro de téléphone, les coordonnées du service intervenant à domicile (s'il en existe un) et le numéro de la personne à prévenir en cas d'urgence. Si la demande d'inscription est faite par un tiers ses coordonnées seront elles aussi inscrites.

Il est précisé que seul le préfet peut demander la communication du registre au maire de la commune et ce uniquement en vue du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.